

# Imaginales

*le festival des mondes imaginaires*

## RÈGLEMENT DU PRIX IMAGINALES DES BIBLIOTHÉCAIRES

Les Imaginales, festival des mondes imaginaires, sont organisées depuis 2002 par la Ville d'Épinal. Elles rassemblent chaque année les principaux auteurs de fantasy, d'anticipation, de science-fiction, de fantastique, de BD et de roman historique français et étranger.

Le festival organise plusieurs prix littéraires, essentiellement centrés autour de la littérature de fantasy et décernés tant par des jurys professionnels (Prix Imaginales) que par des jurys de lecteurs (Prix Imaginales des écoliers, collégiens et lycéens).

La direction du festival des Imaginales a lancé en 2018 un nouveau prix littéraire à destination des bibliothécaires en s'associant à Premier Chapitre et avec pour objectif principal la promotion des littératures de SFFF (science-fiction, fantasy, fantastique).

### **Article 1 – Objectifs littéraires**

Le Prix Imaginales des bibliothécaires (PIB) récompense le meilleur roman d'imaginaire, et tout particulièrement de fantasy, publié pendant l'année civile précédente.

### **Article 2 – Organisation**

#### **La sélection :**

Les œuvres choisies appartiennent aux divers genres de l'imaginaire : prioritairement la fantasy, mais également le fantastique, la science-fiction ou l'anticipation.

Les romans retenus le sont en raison de leur qualité littéraire, de la richesse de leur imagination ou de leur capacité à susciter la réflexion et le débat chez les lecteurs, quels qu'ils soient. Ils doivent pouvoir s'adresser à un public adulte.

Il s'agit de romans francophones – poches ou grand formats - de première édition publiés pendant l'année civile précédente – du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour le prix de 2019 - en édition originale, à compte d'éditeur, diffusés et disponibles en librairie sur le territoire national.

Sont donc exclus : les tomes 2 d'une série, les livres publiés à compte d'auteur ou en auto-édition, les rééditions, les livres traduits ou les livres non publiés l'année civile précédente (que ce soit en grand format ou en édition de poche) et les livres exclusivement publiés en format numérique.

Les éditeurs et/ou les auteurs qui souhaitent participer devront envoyer le PDF du livre à *Premier Chapitre* qui le mettra à disposition des membres du comité de sélection. Ce dernier est souverain pour déterminer les cinq livres nominés.

### **Le comité de sélection et l'organisation du prix :**

La coordination du Prix Imaginales des bibliothécaires est assurée par Loriane DEMANGEON, adjointe au chef de service de la Médiathèque départementale, service du Conseil départemental des Vosges, qui assure la présidence du comité de sélection pour le compte des Imaginales.

Le comité de sélection est par ailleurs constitué de 6 personnes qualifiées :

\* Stéphanie NICOT, la Directrice artistique du festival.

\* Six bibliothécaires référents.

\* Deux responsables éditoriales de *Premier Chapitre*.

Le secrétariat et l'organisation du prix sont assurés par Jean-Baptiste FOLLEY (Direction des Affaires Culturelles, Ville d'Épinal).

### **Le fonctionnement :**

L'inscription est ouverte gratuitement à toutes les bibliothèques volontaires : bibliothèques municipales et intercommunales, médiathèques départementales, bibliothèques universitaires, etc.

Chaque bibliothèque mandate un bibliothécaire qui la représente et centralise les inscriptions de ses collègues.

Toutes les bibliothèques d'un même réseau peuvent être inscrites individuellement.

Chaque bibliothécaire inscrit dispose d'un droit de vote.

Le comité de sélection qui se réunit régulièrement tout au long de l'année propose une sélection de 5 romans à l'ensemble des bibliothèques participantes.

### **Calendrier :**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 : les éditeurs et/ou les auteurs qui souhaitent participer devront envoyer le PDF du livre à *Premier Chapitre* qui le mettra à disposition des membres du comité de sélection.

Début janvier : annonce officielle de la sélection par la direction du festival.

De janvier à mai : lecture par les bibliothécaires.

Lundi 13 mai : vote individuel des bibliothécaires. Chaque bibliothécaire classe la sélection selon sa préférence en attribuant une note de 1 à 5 à chaque roman. Le livre lauréat est celui qui récolte le plus de points. En cas d'égalité, le comité de sélection arbitrera pour la sélection finale.

Mardi 14 mai : proclamation officielle du lauréat par la direction du festival.

Samedi 25 mai, remise du prix au festival des Imaginales.

Le lauréat est invité à l'édition des Imaginales 2019.

### **Article 3 – Participation**

Les inscriptions sont gratuites et ouvertes jusqu'à la fin du mois de décembre.

### **Article 4 - Modalités d'inscription**

Une pré-inscription est possible sur le site internet : [www.imaginales.fr](http://www.imaginales.fr) et auprès de Jean-Baptiste FOLLEY : [jean-baptiste.folley@epinal.fr](mailto:jean-baptiste.folley@epinal.fr)

Les déplacements sont optionnels et à la charge des bibliothèques.

L'organisation du prix en interne est à la charge de chaque bibliothèque.

### **Article 5 - Communication**

Le festival assurera la communication du Prix et des cinq ouvrages sélectionnés sur l'ensemble des supports de communication : site internet, réseaux sociaux, site du festival, application Premier Chapitre...

### **Article 6 - Dotation et remise du prix**

Le prix est administré, géré et doté par la Ville d'Épinal d'un montant de 500€ qui est remis au lauréat lors de l'édition du festival des Imaginales.

***La présence physique du lauréat est indispensable pour que le prix lui soit remis.***

### **Article 7 - Acceptation du règlement**

La participation au Prix Imaginales des bibliothécaires entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.